



LOUHOSSOA
—LUHUSO—

Conseil du 18 septembre 2019

20190060

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARRIET, Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Etaient présents (11) : Isabelle ALZURI , Bernadette DUCLOS, Gilbert DUPUY, Jean-Pierre HARRIET, Pettan HAZARCA SAPPARART , Alain HIRIART, Carole IRIART-BONNECAZE, Ximun LARRALDE , Bernadette MONGABURE, Laurent ROUX, Marie-Claire SAINT-PIERRE.

Etaient excusés (4) : Jean-Louis JAUREGUIBERRY, Irène LARRONDE, Michel OLHAGARAY, Marie-Dominique OSPITAL

Secrétaire : ALZURI Isabelle

**ELECTRIFICATION RURALE – Programme « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire » (département) 2020
APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire N°19REP013**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Rénovation de l'éclairage public sur le RD 918.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise GROUPEMENT SDEL – CETELEC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme d'électrification rurale « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DEPARTEMENT) 2020, propose au Conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT D'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

-APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	33260.00 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3326.00 €
- frais de gestion du SDEPA	1385.83 €
TOTAL	37971.83 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation du département	12000.00 €
- F.C.T.V.A	6001.57 €
- Participation de la commune à financer sur emprunt par le syndicat	18584.43 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1385.83 €

TOTAL **37971.83€**

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité,



Fait à Louhossoa, le 19 septembre 2019.

Monsieur Jean-Pierre HARRIET,